

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2022-214

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction de la citoyenneté et de la légalité

89-2022-09-05-00001 - AP nomination commission contrôle des listes
électorales Montacher-Villegardin (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2022-09-05-00001

AP nomination commission contrôle des listes
électorales Montacher-Villegardin



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des réglementations
et des élections

ARRETE PREF/DCL/BRE/2022/0868
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Montacher-Villegardin

Le Préfet de l'Yonne,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2022/0358 du 25 août 2022 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

Vu l'arrêté n°SPSE/AGR/2022/0039 du 1^{er} septembre 2022 portant convocation des électeurs de la commune de Montacher-Villegardin en vue des élections municipales complémentaires ;

Vu l'arrêté PREF/DCL/BRE/2022/0468 du 4 mai 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes situées dans les 21 cantons du département de l'Yonne

Vu les propositions reçues par mèl du 1^{er} septembre 2022 ;

Considérant qu' il convient de nommer des représentants du conseil municipal pour le contrôle des listes électorales utilisées lors des élections municipales complémentaires des 16 et 23 octobre 2022 ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Yonne,

ARRETE

Article 1er : Sont désignés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales, jusqu'à l'installation du nouveau conseil municipal, les personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

Commune	Représentant du conseil municipal	Délégué de l'administration	Délégué du président du tribunal judiciaire
Montacher-Villegardin	Charles-Henri DE MOULINS	Jean-Jacques VIAZZO	Philippe REGNARD

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne et le 1^{er} adjoint de la commune de Montacher-Villegardin sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne.

Fait à AUXERRE, le **- 5 SEP. 2022**

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT